

Juillet 2024

E-WASTE AU GHANA **Sur la route de nos déchets électroniques**

*Plaidoyer réalisé dans le cadre de la 13ème édition
du Prix Carmignac du photojournalisme*

Document mis en débat
Juillet 2024



Green Cross est un réseau d'organisations non gouvernementales (ONG) de plaidoyer et de projets créée par Mikhaïl Gorbatchev en 1993, dans la continuité du Sommet de la Terre à Rio, en 1992. Présidée par Jean-Michel Cousteau, dirigée par Nicolas Imbert, Green Cross France et Territoires en est le représentant français. L'association contribue à donner des clés pour agir et accentuer la transformation écologique de nos sociétés, qu'il s'agisse d'eau et d'océan, d'alimentation, de villes et territoires durables, d'économie circulaire, de coopération et de solidarités.



www.gcft.fr – contact@gcft.fr –
www.desclespouragir.fr

UNE PUBLICATION DE GREEN CROSS FRANCE ET
TERRITOIRES

Direction: Nicolas Imbert

Rédaction : Lucile Pillot, Juliette Protois

CET OUVRAGE S'EST INSPIRÉ DU REPORTAGE
D'ANAS AREMEYAW ANAS, MUNTAKA CHASANT
ET BENEDICTE KURZEN, LAUREATS DE LA 13EME
EDITION DU PRIX CARMIGNAC DU
PHOTOJOURNALISME



En couverture

Figure 1 Timber Market, Accra, Ghana, 16
février 2023 © Muntaka Chasant pour la
Fondation Carmignac

Figure 2 : © Muntaka Chasant pour la
Fondation Carmignac

Table des matières

Introduction	4
I – Ghana : le point de basculement	5
Proposition 1 : Connaître l’ampleur des trafics illégaux de déchets électroniques au Ghana.....	7
Proposition 2 : Identifier publiquement et en transparence l’origine et les impacts des trafics illicites, et suivre les exportations illégales	7
Proposition 3 : Financer l’action par la création d’un « Redemption Fund » dédié à l’enjeu e-waste et géré localement selon les standards de transparence internationaux.....	8
Proposition 4 : Placer les impacts sociaux au cœur des enjeux de Droits humains.....	10
II – Agir en amont, sur la consommation globale	12
Proposition 5 : Instaurer un Observatoire international (<i>International Council</i>) de surveillance des flux de déchets électroniques	13
Proposition 6 : Mettre en place une régulation européenne, internationale et nationale, pour étendre le champ de responsabilité des fournisseurs, y compris de manière opposable devant les états.....	13
Proposition 7 : Rapporter le coût des impacts de la pollution générée par les déchets électroniques sur les producteurs et fournisseurs.....	15
III – Réparer en aval : limiter l’impact.....	17
Proposition 8 : Connaître et évaluer les effets néfastes de la pollution, sur la santé humaine ...	18
Proposition 9 : Mettre en place et renforcer un système d’assurance et d’aide sociale	19
Proposition 10 : Utiliser la stratégie du “name and shame” pour dénoncer les marques et entreprises des marches gris et noirs.....	19
Proposition 11 : Mettre en place des techniques de régénération des eaux et des sols	20
Proposition 12 : Mettre en avant les produits respectueux de l’environnement et des Droits humains	21

Le présent plaidoyer est publié en juillet 2024, et vos commentaires permettant de l’enrichir sont plus que bienvenus (par email à contact@gcft.fr) – nous prévoyons d’en sortir une version 2, enrichie et complétée selon vos retour.

Introduction

La gestion des déchets électroniques est devenue un défi majeur à l'échelle mondiale en raison de la croissance rapide de la consommation d'objets électroniques et de l'obsolescence programmée de ces appareils. La pollution générée par ces déchets électroniques a des conséquences environnementales, sociales et sanitaires graves, notamment au Ghana, qui est devenue une destination prisée pour le commerce illégal de déchets électroniques en provenance des pays développés.

En effet, selon le rapport de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) sur les déchets électroniques de 2024, environ 62 milliard de kg de déchets électroniques ont été générés dans le monde en 2022 et cette quantité augmente à un rythme alarmant. L'ONU estime que la production mondiale des déchets électroniques augmente cinq fois plus rapidement que leur recyclage documenté. Le record de la production d'e-déchet a atteint son summum en 2022 avec 62 millions de tonnes de déchets électroniques produits, correspondant à une augmentation de 82% par rapport à 2010. Cette dynamique n'est pas prête de s'inverser : une augmentation de 32% de ce chiffre est attendu d'ici 2030 pour atteindre 82 million de tonnes de déchet électroniques.

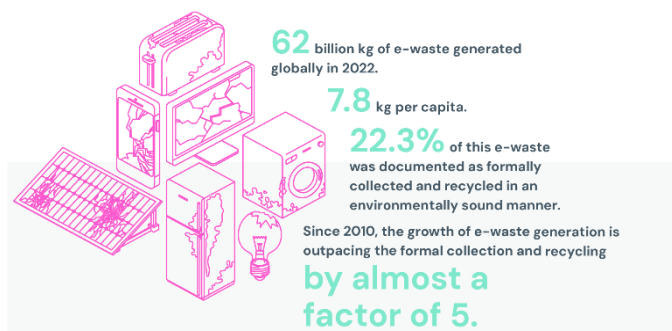
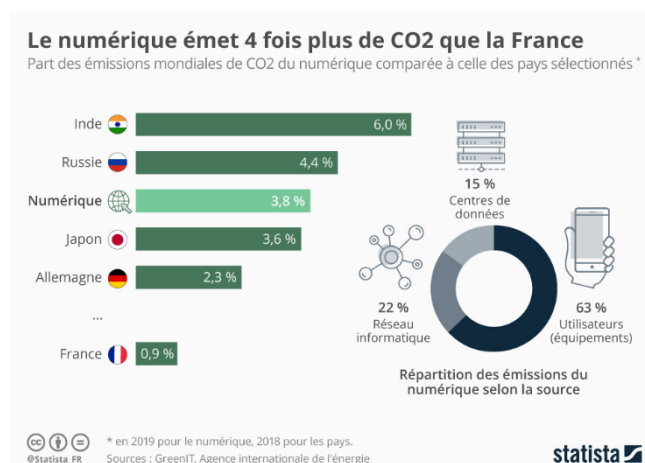


Figure 1 GEM 2024 - Executive Summary 1 (p. 10)
<https://ewastemonitor.info/the-global-e-waste-monitor-2024/>

Ces déchets contiennent de nombreux produits chimiques toxiques, notamment des métaux lourds (plomb, mercure, cadmium...) ou encore des retardeurs de flamme bromés qui contaminent les sols, les eaux souterraines et l'air. Cette pollution a des effets sur la santé environnementale mais aussi humaine car l'exposition à ces produits chimiques peut entraîner des troubles hormonaux, neurologiques, de développement, des cancers...



Il est désormais essentiel non seulement de sensibiliser, mais également de dénoncer ce phénomène pour permettre qu'une prise de conscience mondiale débouche sur le passage à l'action – le laissez-faire en termes de eWaste doit devenir aussi insupportable aux parties prenantes en 2024 que le gaspillage alimentaire l'est devenu pour les sociétés occidentales en 2014. Avec à la clé des actions concrètes et structurantes, localement et globalement, pour l'ensemble des parties prenantes.

I – Ghana : le point de basculement



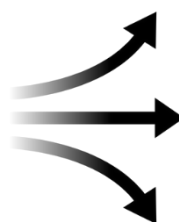
Figure 2 Rotterdam, Pays-Bas, juin 2023 © Bénédicte Kurzen (NOOR) pour la Fondation Carmignac

Le Ghana est devenu une destination prisée pour le commerce illégal de déchets électroniques en provenance des pays développés. Ces trafics illégaux représentent une part significative de l'économie du pays, dont de nombreuses populations dépendent.

Cette dynamique se fait en détournement de **la Convention de Bâle** qui règlemente l'exportation de déchets dangereux vers un autre pays. Pour lutter contre la prise d'ampleur de ces trafics illégaux, il est nécessaire d'organiser une action concertée entre les acteurs compétents, et de s'interroger sur les besoins en termes de législation. Et dans ce sens, une action de collecte de données organisée doit être réfléchie.



Environ **5,1 milliards de kg** de déchets électroniques usagés sont expédiés chaque année d'un pays à un autre.



Parmi eux, **65 %** sont des mouvements transfrontaliers **incontrôlés**.



Les expéditions non contrôlées peuvent être constituées **de 33 à 70%** de déchets électroniques **déclarés comme usagés**.

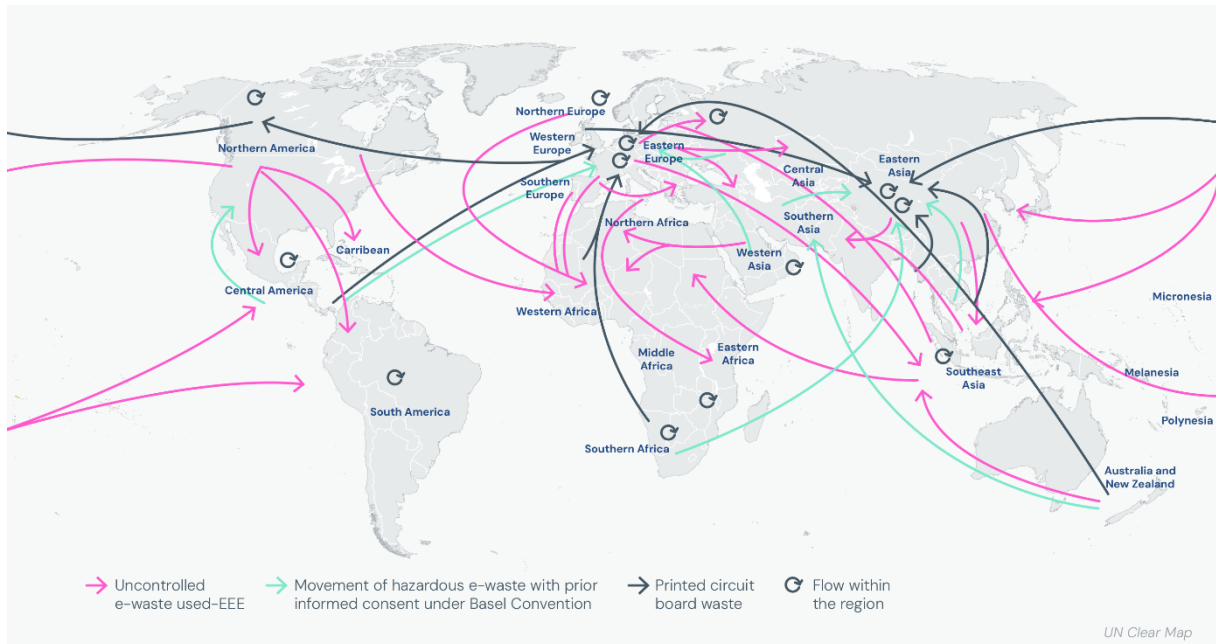


Figure 3 GEM 2024 - Figure 16. Global E-waste Flows (2019) <https://ewastemonitor.info/the-global-e-waste-monitor-2024/>



© Gerald Anderson

Le point de vue de **Muntaka Chasant** (Ghana, 1985), photographe documentaire et chercheur indépendant sur l'intersection de la géographie humaine et de la sociologie environnementale, publié dans le monde entier.

« L'économie des déchets électroniques au Ghana est entremêlée entre les dynamiques licites et illicites. Le traitement des matériaux précieux est une économie importante pour le Ghana. Désormais, rien n'est ni tout blanc, ni tout noir. »

Proposition 1 : Connaître l'ampleur des trafics illégaux de déchets électroniques au Ghana

En préalable au passage à l'action globale et concertée, il est nécessaire de renforcer la prise de conscience et la connaissance de ce problème environnemental et humain majeur. Ainsi, **créer une base de données commune et publique au niveau international** serait utile pour appréhender cet enjeu.

Cette base de données permettrait d'obtenir et de retracer le parcours et l'origine de ces déchets électroniques en passant par la **cartographie**, d'identifier les flux et trafics illégaux pour **comprendre leur gisement** et ainsi de préciser le plan d'action à mener qui **appréhende les enjeux**, pour y mettre un terme.

Une construction participative de cette base de données, fondée sur les observations et relevés de terrain effectués par les autorités locales mais aussi par des associations et acteurs locaux est possible.

En partenariat avec la Fondation Carmignac, l'UNITAR, a co-publié avec l'Union Internationale des Télécommunications (ITU) un rapport sur les enjeux concernant les déchets électroniques dans le monde. « *The global E-waste monitor* », 2024 (GEM), disponible par le lien : www.globalewaste.org a été une source d'information précieuse pour l'ensemble de ce travail, et représente une base de donnée fiable et complète sur laquelle s'appuyer.



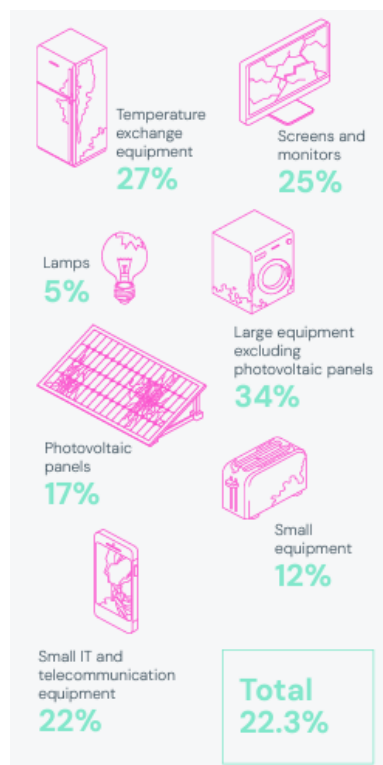
Proposition 2 : Identifier publiquement et en transparence l'origine et les impacts des trafics illicites, et suivre les exportations illégales

Au niveau international, la surconsommation d'objets électroniques et leur faible intégration dans des circuits de recyclage génère des quantités impressionnantes de déchets électroniques. En 2022, **l'Europe était la région qui a généré le plus de déchets électroniques par habitant, avec 17,6 kilogrammes**, pour une moyenne mondiale de 7,8 kg par habitant. Dans cette même région, à peine la moitié de ces déchets sont correctement collectés et recyclés. Cela laisse une quantité importante de déchets qui terminent dans des trafics illégaux, notamment au Ghana. Effectivement, en 2022 1,3 milliard de kg étaient exportés en dehors des frontières européennes, de manière incontrôlée.

Mettre en place des outils législatifs est un levier d'action efficace pour atténuer la quantité de déchets électroniques dans les trafics illégaux. Il est impératif, au niveau local est à court terme, d'imposer au Ghana de réviser la législation et imposer des conditions de stockage précises pour chaque type de déchets. Cela peut prendre la forme de la définition d'un **référentiel sur la nature et l'impact des déchets électroniques**.

La catégorisation des types de déchets électroniques, en fonction de leurs composants et de leur dangerosité pour la santé humaine et environnementale, peut donner lieu à une traduction législative des conditions de stockage à respecter pour chaque catégorie et ainsi permettre de concentrer les efforts sur les sources de pollution les plus importantes et en limiter rapidement et concrètement l'impact au Ghana.

Figure 4 GEM 2024 - Figure 10. Documented Formal E-waste Collection and Recycling Rates by Category (2022), <https://ewastemonitor.info/the-global-e-waste-monitor-2024/>

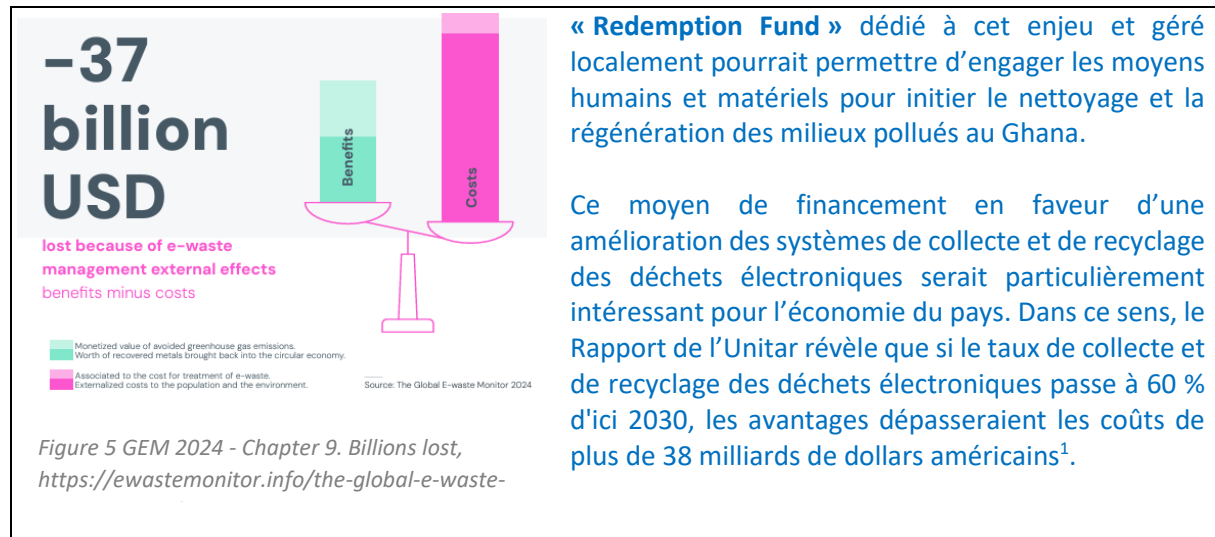


Muntaka Chasant (présenté en p.6) « *Il est nécessaire de renforcer la surveillance des importations de déchets électroniques, et principalement de ceux qui ne sont pas en état de fonctionner afin d'empêcher les décharges illégales dans les pays sans capacité de recyclage, comme le Ghana.* »

Proposition 3 : Financer l'action par la création d'un « Redemption Fund » dédié à l'enjeu e-waste et géré localement selon les standards de transparence internationaux

Chaque année, la gestion globale des déchets électroniques représente dans le monde une perte monétaire de 37 millions de dollars. Ces dépenses sont dues en majorité aux impacts sur l'environnement et sur les populations que génère la pollution des déchets électroniques. Pourtant, **une bonne gestion de ces déchets pourrait être bénéfique économiquement** : évitement de coûts liés aux émissions de gaz à effet de serre et récupération de la valeur des métaux viables.

Cependant, débiter les travaux de remédiation et de régénération environnementale au Ghana nécessite un budget important et doit faire l'objet d'un effort financier coopératif, avec une participation des pays et entreprises émettrices de déchets électroniques. Ainsi la **création d'un**



La méthode décrite ici du « **redemption fund** » désigne le rachat ou le remboursement d'un instrument financier avant ou à sa date d'échéance. Les investisseurs reçoivent des garanties de paiements d'intérêts réguliers, et les fonds sont mobilisés pour la reconversion de la filière.

Source : <https://bit.ly/4bGT1ot>

La France a appliqué cette logique économique dans les années 1980 pour assurer la reconversion de l'économie minière nationale. L'Etat avait intégré des aides aux entreprises, l'amélioration des infrastructures et un accompagnement social. L'entreprise publique des Charbonnages de France, chargée depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale de l'extraction et de la production de charbon, a assuré l'accompagnement social des anciens employés en augmentant ses charges sociales. Ce mécanisme économique a permis une reconversion bénéfique de cette filière, et a permis d'assurer une prise en charge des risques sanitaires et sociaux.

Sources : <https://bit.ly/456BC66>

<https://bit.ly/4e7d6Wr>

Proposition 4 : Placer les impacts sociaux au cœur des enjeux de Droits humains

Au Ghana, une **part significative de la population aux faibles moyens est impliquée dans le travail informel de collecte et de recyclage des déchets électroniques**. Cette pratique manque de norme pour encadrer des techniques de travail appropriées, ce qui génère des émissions nocives d'acides, de dioxines, de furanes, etc. à l'origine d'une pollution environnementale importante, et pose des risques sanitaires pour les travailleurs et la communauté locale.

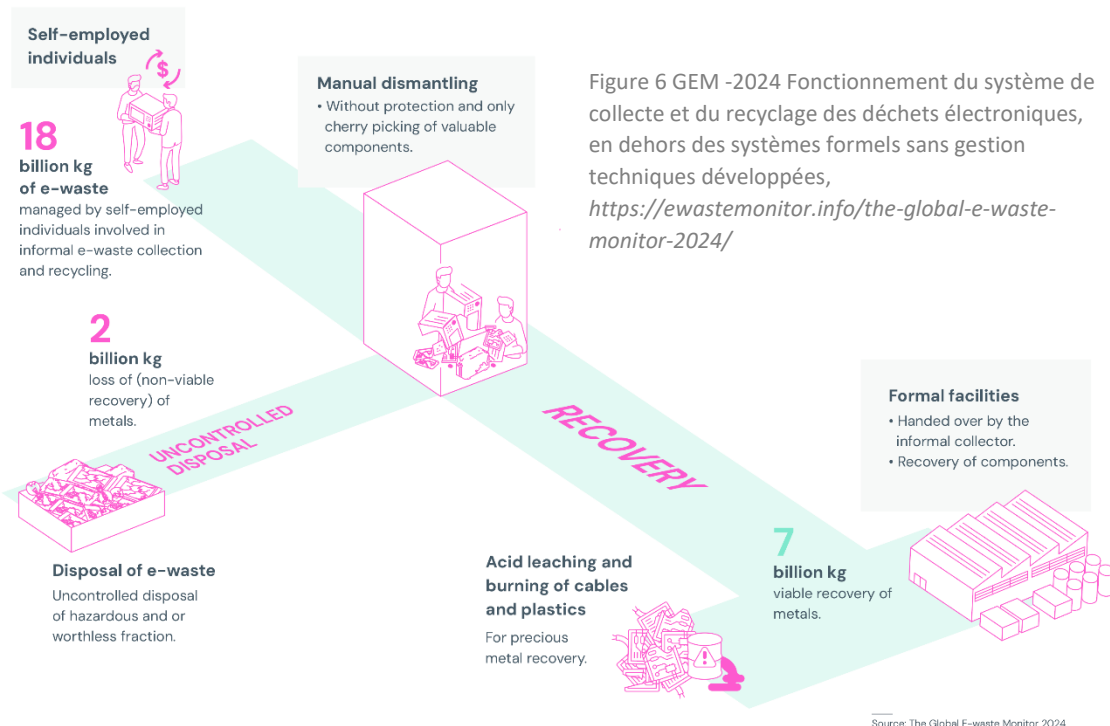


Figure 6 GEM -2024 Fonctionnement du système de collecte et du recyclage des déchets électroniques, en dehors des systèmes formels sans gestion techniques développées, <https://ewastemonitor.info/the-global-e-waste-monitor-2024/>

Pour mettre un terme au trafic illégal de déchets électroniques au Ghana, il est nécessaire **d'instaurer une autorité indépendante de contrôle et de surveillance**, un appui humain susceptible de dénoncer et de prévenir ces trafics. Instaurer une **Commission nationale des Droits Humains** au Ghana permettra de lutter activement contre le trafic de déchets électroniques, tout en évitant certains écueils (corruption, conflits d'intérêt, trafic d'influence...).

Elle devra être connectée aux autorités coutumières locales. Son mandat sera de surveiller, à la fois de manière proactive et par le biais de plaintes déposées devant elle, les violations des droits de l'homme et de demander réparation pour ces violations. La Commission sera également chargée de faire des recommandations à l'État pour garantir le respect des droits humains dans le pays. Enfin, elle aura aussi un rôle éducatif, à savoir la sensibilisation de la population sud-africaine au respect des droits humains.

Bien que dotée d'un large spectre de compétences, cette commission aurait toute la légitimité pour intervenir sur ces questions d'accès des populations à la santé tant humaine qu'environnementale.

Cette Commission Nationale des Droits Humains ghanéenne pourra reprendre le modèle de celle déjà instaurée en Afrique du Sud. Celle-ci s'engage à promouvoir le respect, l'observation et la protection des droits de l'homme pour tous, sans crainte ni favoritisme. Ses objectifs sont de promouvoir le respect, l'observation et la protection des droits humains.

Pour cela, la Commission assure ses mission en :

- Surveillant et évaluant l'observation des droits de l'homme ;
- Assurant l'éducation et la formation sur les droits de l'homme ;
- Traitant les violations des droits de l'homme et recherchant des recours efficaces.



© Muntaka Chasant

Le point de vue **d'Anas Aremeyaw Anas** (Ghana, 1978), journaliste d'investigation sous couverture primé, avocat et militant anticorruption, doté d'une expérience et d'une renommée mondiale.

« Dans les secteurs de recyclage formels, il y a de sérieux défauts dans les conditions de travail où les travailleurs sont exposés à des matériaux dangereux sans mesures de protection. Le secteur a besoins de politiques fermes pour faire respecter les normes de sécurité. »

Sources : <https://bit.ly/3R77Ubl>

<https://bit.ly/3VqDTWA>

Récapitulatif des propositions pour comprendre et identifier l'enjeu e-Waste :

1. **Connaître l'ampleur des trafics illégaux** de déchets électroniques au Ghana
2. **Identifier publiquement et en transparence l'origine et les impacts** des trafics illicites, et suivre les exportations illégales
3. **Financer l'action** par la création d'un « Redemption Fund » dédié à l'enjeu et géré localement selon les standards de transparence internationaux
4. **Placer les impacts sociaux** au cœur des enjeux de Droits humains

II – Agir en amont, sur la consommation globale



Figure 7 Zongo Lane, Accra, Ghana, avril 2023 © Bénédicte Kurzen (NOOR) pour la Fondation Carmignac

L'enjeu des déchets électroniques au Ghana nécessite de s'intéresser à leur gestion plus globale. Le trafic de déchets électroniques est un cercle opaque et mondialisé, qui implique de nombreux territoires : des ports européens exportateurs, jusqu'aux casses informelles du sud du Ghana.

Au-delà de la question de la gestion, il est alors nécessaire de s'intéresser au recyclage, au stockage mais avant tout à la production. En effet, il faut se poser certaines questions cruciales telles que : D'où viennent ces déchets ? Pourquoi la quantité de déchets électroniques produite augmente-t-elle ? Qui produit et qui consomme ces objets avant qu'ils ne deviennent des déchets ? À qui profitent ces trafics de déchets illégaux ? Une meilleure compréhension des logiques qui sous-tendent la production de ces déchets est essentielle pour agir en amont, réduire la consommation d'objets électroniques, favoriser le recyclage, le reconditionnement, la réutilisation des pièces et composants de ces objets mais aussi pour impliquer les producteurs et consommateurs d'objets électroniques dans la gestion des déchets pour que celle-ci devienne davantage équitable et que les externalités négatives soient assumées par ceux qui engrangent les externalités positives.

Des ports européens où les exportateurs ghanéens de la diaspora exportent leurs marchandises, aux nombreuses casses informelles disséminées dans le sud du Ghana, en passant par les ateliers de réparation où les déchets électroniques sont recyclés, Anas, Muntaka et Bénédicte plongent en profondeur dans le Rapport *The Global E-waste Monitor 2024*, sur le trafic de déchets électroniques et révèlent l'opacité de ce cercle mondialisé. Ils mettent en évidence le paradoxe inhérent à l'économie des déchets électroniques, qui constitue à la fois une opportunité cruciale pour des milliers de personnes au Ghana et un impact humain et environnemental considérable.

Proposition 5 : Instaurer un Observatoire international (*International Council*) de surveillance des flux de déchets électroniques

Pour avoir une meilleure connaissance des flux illégaux et de leurs origines, une première piste de solution pourrait reposer sur l'instauration d'une instance internationale. Cet observatoire peut être structuré d'une part pour centraliser l'ensemble des données et observations vérifiées existantes, d'autre part pour préconiser des actions à prendre au niveau international, voire des sanctions à imposer aux fournisseurs et aux pays qui ne respecteraient pas les principes fondamentaux de limitation de la pollution liée aux déchets électroniques.

Pour garantir l'efficacité de l'Observatoire, il pourrait inclure des représentants des principaux fournisseurs de produits électroniques, et s'appuyer sur le soutien des Nations Unies. Il pourra aussi s'appuyer sur la riche base de connaissance du WEEE Forum qui regroupe des organisations de responsabilité des producteurs de déchets électroniques dans le monde. Celles-ci ont acquis un savoir-faire sur les aspects techniques et opérationnels de la collecte, de la logistique et du traitement des e-déchets, permettant de collecter, de dépolluer et de recycler 19 millions de tonnes de e-déchets.

L'observatoire pourra rendre compte annuellement, et pourra pour cette occasion, s'entourer **d'un conseil des parties prenantes** (*established advisory board*).

Ces appuis pourront assister et accompagner l'Observatoire international, et proposer une partie de la solution.

Sources : <https://bit.ly/4bUmAm6>

<https://weee-forum.org/>

Proposition 6 : Mettre en place une réglementation européenne, internationale et nationale, pour étendre le champ de responsabilité des fournisseurs, y compris de manière opposable devant les états

Réduire les pollutions à la source est essentiel mais cela implique de fixer des règles et de se doter des moyens pour les faire respecter afin de faire changer les pratiques et comportements en matière de gestion des déchets électroniques.

Dans cette démarche, il est nécessaire d'impliquer les producteurs et consommateurs de produits électroniques neufs, afin de soutenir les réseaux industriels hauts de gamme locaux et soutenir efficacement le Ghana pour se débarrasser de son "héritage" existant. Ainsi, déterminer la réglementation nationale à mettre en place pourra s'appuyer sur les recommandations émises par le Conseil international de surveillance des flux de déchets électroniques.

Dès lors, pour mieux prendre en charge les déchets électroniques et minimiser les quantités de déchets produites. Un effort doit être fourni pour orienter les pratiques en termes de gestion des produits électroniques usagers vers la **démarche 4R** :

- **Repenser** – la filière, les usages, la manière de produire, le cycle de vie des produits,
- **Réduire** – la consommation et la production des produits électroniques,
- **Réutiliser** – favoriser le marché d’occasion, reconditionner les objets, réutiliser les pièces et composants quand c’est possible
- **Recycler** – standardiser au maximum les pièces (comme pour les chargeurs de téléphone sur le marché européen), penser la conception des produits pour que le recyclage de la totalité des produits soit possible, structurer des filières de recyclage des composants électroniques.

A l’image des détournements de la Convention de Bâle, les réglementations actuelles ne garantissent pas une bonne gestion des déchets électroniques.

Dans l’Union Européenne, deux directives régissent les règles relatives aux déchets : la directive RoHS II (2011) et la directive DEEE (2012). Celles-ci définissent plusieurs obligations pour responsabiliser les fournisseurs qui doivent s’enregistrer auprès des autorités nationales de chaque pays dans lesquels ils distribuent, présenter un rapport qualité de leur produit, organiser ou financer la collecte, le traitement, le recyclage et la valorisation des produits, et offrir un service de reprise pour les distributeurs ou respecter la directive sur la limitation de l’utilisation de certaines substances dangereuses pour les fabricants.



© Robin Maddock

Le Point de vue de **Bénédicte Kurzan** (France, 1980), photojournaliste publiée à l’international, et ayant reçu plusieurs distinctions, dont la participation à la prestigieuse World Press Joop Swart Masterclass (2008), et plus récemment, lauréate d’un prix World Press Photo (2019).

« Le problème vient surtout de notre consommation d’objets électroniques en Europe. L’option de réparation n’est pas assez intégrée dans les mœurs des consommateurs, cela permettrait pourtant de réduire la pression sur des ressources rares ».

Responsabilité en matière de DEEE dans l’Union européenne : <https://bit.ly/4aOclij>

Proposition 7 : Rapporter le coût des impacts de la pollution générée par les déchets électroniques sur les producteurs et fournisseurs

Selon le rapport des Nations-Unies sur les déchets électroniques de 2024, seulement 22,3 % des déchets électroniques générés en 2022 ont été collectés et recyclés. Mettre en place des outils législatifs est favorable au recyclage des déchets électronique, puisque ce taux monte à 35% dans les pays qui ont une législation nationale.

Appliquer le principe de la Responsabilité élargie des producteurs (REP), c'est-à-dire de reporter le coût des externalités négatives sur les producteurs et fournisseurs permettrait de changer d'approche et de transformer les pratiques en termes de marketing et de consommation des produits électroniques. Cela jouera aussi en la faveur d'une inversion des tendances, pour rendre le secteur des déchets électroniques plus avantageux économiquement, que coûteux.



Figure 8 Scénario prospectif en 2030, The Global e-Waste Monitor, 2024, <https://ewastemonitor.info/the-global-e-waste-monitor-2024/>

Pour ce faire, il faut **utiliser les outils législatifs – notamment via la régulation nationale mais aussi financiers - via la fiscalité**. Cela servirait d'une part à financer les infrastructures nécessaires par exemple pour le recyclage, les instances de surveillance et de régulation et la lutte contre le trafic illégal. Et d'autre part à promouvoir et inciter à la réutilisation, au reconditionnement, voire au recyclage de ces objets.

L'efficacité de la REP dans les outils législatifs se vérifie, puisque le taux de collecte et de recyclage dans les pays appliquant le principe de la REP était de 27 %, contre 10 % pour les pays qui ne l'appliquent pas dans leur législation.²

La législation européenne fait du droit à la réparation une priorité et donne au consommateur le moyen de réparer ses objets électroniques en responsabilisant les producteurs. Plusieurs axes sont réfléchis pour construire une directive européenne qui introduit des exigences de durabilité et de réparabilité.

Cela passe par le prolongement des garanties proposées par les producteurs et fournisseurs, ou en instaurant une obligation de remplacement d'appareil pendant la période de réparation. Dans le cadre

de la garantie légale, le fournisseur serait tenu d'offrir la réparation, si elle est plus coûteuse que le remplacement, et au de la de cette période, les fabricants seraient obligés de proposer de réparer ces produits pendant une période de 5 à 10 ans à partir de la fin de la garantie légale de conformité.

Ces mesures de responsabilisation des fournisseurs et producteurs seraient favorables à la réparation donc à la réduction des déchets électroniques.

Pour en savoir plus sur les bénéfices de la responsabilité élargie des producteurs :

<https://bit.ly/3V6fT9M>

<https://bit.ly/4e7D9wQ>

Récapitulatif des propositions pour agir sur la consommation globale :

5. Instaurer un **Observatoire international** (International Council) de surveillance des flux de déchets électroniques
6. Mettre en place une **régulation européenne, internationale et nationale**, pour étendre le champ de responsabilité des fournisseurs aux niveaux nationaux
7. **Rapporter le coût des impacts** de la pollution générée par les déchets électroniques sur les producteurs et fournisseurs

III – Réparer en aval : limiter l'impact



Figure 9 Accra, Ghana, Février 2023. © Muntaka Chasant pour la Fondation Carmignac

S'il est crucial de prendre des mesures au niveau local comme international pour limiter la pollution liée aux déchets électroniques, il est aussi urgent de réparer les effets de cette pollution sur le terrain, au Ghana.

En effet, l'arsenic, le plomb, le chrome, le mercure et le cadmium contenus dans ces déchets causent des dégâts immenses sur l'environnement mais aussi des problèmes de santé importants pour les populations vivant à proximité des sites pollués ou soumises à une exposition chronique de ces substances : intoxication, anémie, atteintes au développement neurologique des enfants, troubles neurologiques pour les adultes, troubles rénaux et pulmonaires, cancers... Or, ces substances ont déjà contaminé les sols et les eaux de nombreux sites et ils sont persistants dans l'environnement. Le plus urgent est donc de limiter l'exposition des populations, notamment des femmes et des enfants et de soigner les personnes déjà intoxiquées.

Proposition 8 : Connaître et évaluer les effets néfastes de la pollution, sur la santé humaine

Le Rapport « Pure Earth » de 2021 révèle que 800 millions d'enfants dans le monde (soit un tiers), souffrent d'intoxication au plomb à des niveaux supérieurs au seuil qui nécessite d'agir pour l'OMS. 90 % de ces enfants empoisonnés vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, tel que le Ghana. Dans le monde, l'exposition au plomb provoque près d'un million de décès par an.

Bien qu'avérés, les troubles de santé liés à l'exposition aux déchets électroniques sont encore mal connus et évalués. Mettre en place des dispositifs pour mieux les connaître, **par la mise en place de dispositifs d'évaluation, de mesure, de diagnostic et de prévention**, notamment dans les infrastructures médicales existantes, permettrait de mieux agir, guérir et prévenir ces effets, en particulier sur les enfants et femmes.

Ces dispositifs pourraient également prendre la forme de cellules médicales ambulantes se déplaçant sur le terrain, à la rencontre de ces populations pour effectuer des tests et dépistages de la présence de substances toxiques dans leurs organismes.

Chaque année, l'institut Pure Earth publie un rapport qui identifie des sites pollués dans le monde, principalement dans les pays en développement où les fortes contaminations ont un impact majeur sur la santé humaine et l'environnement.

Le rapport évalue en même temps les impacts de ces actions en faveur de la dépollution de ces sites, et sur l'amélioration de la santé des communautés locales. Pure Earth peut agir grâce à l'implication d'organisations internationales qui mobilisent des fonds pour agir contre les problèmes de pollution dans le monde. La publication du Rapport sert à attirer l'attention sur ces enjeux, et est une bonne base de ressource pour les gouvernements ou tout autre acteur voulant se saisir du problème.

Le Rapport « Pure Earth » de 2021 est disponible ici :

<https://bit.ly/3X3QgZF>

Proposition 9 : Mettre en place et renforcer un système d'assurance et d'aide sociale

Certaines populations du Ghana vivent et dépendent de l'économie du trafic illégal des déchets électroniques, malgré les impacts sanitaire avérés de ce secteur.

Il est primordial d'agir sur les impacts sanitaires **d'un secteur qui emploie des milliers d'enfants et d'adolescents**, et dont l'exposition chronique affecte les niveaux hormonaux et la fonction immunitaire. **Les femmes sont aussi disproportionnellement impactées**, en particulier les femmes enceintes, qui présentent des vulnérabilités spécifiques liées à la santé reproductive.



Figure 10 Zongo Lane, Accra, Ghana, avril 2023 © Bénédicte Kurzen (NOOR) pour la Fondation Carmignac

Pour y mettre un terme, il faut pouvoir assurer à ces populations un soutien lors de la phase de transition, puis le **développement d'activités économiques** alternatives pour l'après déchets électroniques, en commençant par les populations les plus démunies.

S'appuyer sur les fonds récoltés par le « Redemption Fund », comme cité précédemment, pourrait également financer la mise en place ou renforcer les moyens existants en termes **d'assurances et d'aide sociale**.

Pour en savoir plus sur les impacts sur la santé des femmes et des enfants : <https://bit.ly/4bIRazc>

Proposition 10 : Utiliser la stratégie du “name and shame” pour dénoncer les marques et entreprises des marchés gris et noirs

Afin d'encourager la conformité aux normes et aux règles qui régissent la collecte et la gestion des déchets électroniques, la stratégie du « Name and shame » permet de faire pression sur les marques et entreprises pour les encourager à utiliser des méthodes commerciales plus éthiques, respectant les règles du marché du travail.

Pour que cette stratégie soit efficace, il est nécessaire d'avoir une politique rigoureuse d'observation des pratiques pour augmenter l'identification des entreprises qui enfreignent les règles. Instaurer en parallèle des sanctions financières permettra d'inciter plus sévèrement les marques à changer de pratiques et les dissuader de continuer à enfreindre les règles.

Cela pourra se faire par la dénonciation publique des pratiques inappropriées, qui ne respectent pas les Droits humain et les règles en vigueur.

La dénonciation des pratiques commerciales nécessite de connaître quels moyens d'actions sont possibles par la loi. En France, la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la

répression des fraudes (DGCCRF) veille au bon fonctionnement des marchés et a la possibilité de publier le nom des entreprises qui ont fait l'objet de sanctions pour le non-respect des règles de ventes et de consommation.

Cette dénonciation des mauvaises pratiques peut se faire dans les médias, dans les magasins et sur les réseaux sociaux et cela, dès le stade de l'émission d'une injonction de mise en conformité, avant la tombée de la sanction. Cette pratique permet d'ajouter aux sanctions financières, des dommages à la réputation.

Les Anglais vont plus loin en pratiquant le « Name and shame » par l'initiative citoyenne, sans attendre qu'une institution de l'Etat ne s'en saisisse.

Sources :

<https://bit.ly/4aOzJMx>

<https://bbc.in/3x7OcoU>

Proposition 11 : Mettre en place des techniques de régénération des eaux et des sols

Les eaux et sols contaminés par la pollution aux métaux lourds impactent négativement les populations humaines, mais aussi l'environnement. D'autant plus que cette pollution n'a pas de frontière et impacte la chaîne d'approvisionnement mondiale, pour se retrouver dans les produits de consommation de tous les continents. (Rapport Pure Earth 2021).

La régénération des eaux et des sols pour être efficace, nécessite une coopération interdisciplinaire entre écologues, ingénieurs de l'environnement, architectes du paysage et participation active des entités sociales. La restauration écologique en lien avec une conception paysagère intégrée est la clé pour des projets de régénération réussis. Il sera aussi nécessaire de suivre l'évolution des sites par des évaluations post-régénération.

Dépolluer les sols et les eaux permettrait d'inhiber les impacts négatifs des métaux lourds, sur l'environnement et la santé humaine.

You can't solve air pollution or transboundary pollution on a country-by-country basis. It requires global cooperation to deal with the problem at the source. The good news is that international efforts underway to combat climate change will greatly reduce air pollution and improve the health of children everywhere". Janez Potocnik, former environment commissioner, European Union

Pour lutter contre la pollution aux métaux lourds, une méthode prometteuse pouvant être mobilisée est la bioremédiation. Cette technique de régénération peut s'utiliser sur les sols contaminés, les plans d'eau et la pollution de l'air. C'est une méthode qui utilise les fonctions des micro-organismes pour dégrader et éliminer les polluants dans l'environnement ciblé. Elle présente de nombreux avantages puisqu'elle ne nécessite pas de produit chimique et ne génère pas de déchets supplémentaires. Cette technique vise à rétablir un équilibre naturel et permet une dépollution sur le long terme. Elle est enfin

très intéressante dans le contexte ghanéen puisqu'elle nécessite des moyens financiers moindres en comparaison aux techniques de dépollution plus traditionnelles.

Pour en savoir plus : <https://bit.ly/4dZDYb3>

<https://bit.ly/4bI2DPL>

Proposition 12 : Mettre en avant les produits respectueux de l'environnement et des Droits humains

A l'image de la réglementation en vigueur dans l'Union Européenne concernant l'étiquetage déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE). Cette étiquette DEEE qui doit être affichée sur les objets électroniques mis sur le marché européen, indique que le produit doit être collecté dans des installations séparées, destinées à la valorisation et au recyclage de ce déchet.

Se servir de cette réglementation déjà mise en place, en élargissant son champ de renseignement **peut orienter et éclairer le consommateur à choisir des produits électroniques éthiques.**

Concrètement, une nouvelle étiquette DEEE pourrait renseigner si le produit en question provient de filière d'approvisionnement de matière électroniques contrôlées ou non.

Pour cette dernière proposition, le cas de la mode peut être un modèle inspirant. Les consommateurs sont de plus en plus conscients des impacts négatifs de la *fast fashion*, qui sont très proches de ceux des déchets électroniques : pollutions, insécurité des travailleurs et gaspillage de ressources naturelles.

Avec cette prise de conscience des consommateurs, plusieurs initiatives sont mises en place par les marques du milieu de la mode pour permettre aux consommateurs d'être éclairés sur les conditions de fabrication des produits qu'ils achètent : labellisation de leurs produits, comme le label Oeko-Tex qui certifie des produits sans substances toxiques pour l'homme et l'environnement, et la mise en place d'une stratégie de communication transparente des pratiques de la marque, notamment sur leur chaîne d'approvisionnement et sur les conditions de fabrication.

Pour en savoir plus : <https://www.wedressfair.fr/labels>

<https://www.fairytale.eco/pages/le-label-gots>

L'Union européenne pourrait mettre en place un label qui certifie le respect des droits de l'homme dans les pays tiers lors de la fabrication d'un produit. En s'appuyant sur les principes définis par les Nations Unies, le label garantirait le respect des droits de l'homme dans les techniques de fabrication du produit. Il pourrait s'accompagner aussi d'un instrument contraignant pour rappeler aux consommateurs que les entreprises doivent respecter certaines règles.

Bénédicte Kurzan (présentée en p. 14) « *Il faut travailler pour assainir le système et ne pas vouloir y mettre fin. Cela doit se faire en mettant l'humain au cœur de la question, et en travaillant avec les logiques locales.* »

Sources : <https://bit.ly/4e7engb>

Récapitulatif des propositions pour limiter l'impact :

8. **Connaître et évaluer les effets néfastes de la pollution**, sur la santé humaine
9. Mettre en place et **renforcer un système d'assurance** et d'aide sociale
10. **Utiliser la stratégie du “name and shame”** pour dénoncer les marques et entreprises des marchés gris et noirs
11. Mettre en place **des techniques de régénération des eaux et des sols**
12. **Mettre en avant les produits** respectueux de l'environnement et des Droits humains

PRIX CARMIGNAC DU PHOTOJOURNALISME

En 2009, face à une crise des médias et du photojournalisme sans précédent, Edouard Carmignac crée le Prix Carmignac du photojournalisme afin de soutenir les photographes sur le terrain. Le Prix soutient chaque année la production d'un reportage photographique et journalistique d'investigation sur les violations des droits humains dans le monde et les enjeux géostratégiques qui y sont liés. En investissant des moyens financiers mais aussi humains dans la production de ces reportages, et dans leur diffusion avec une exposition itinérante et un catalogue, dans une démarche d'intérêt général, le Prix Carmignac met en lumière les crises et défis que traverse le monde contemporain. Les éditions du Prix Carmignac du photojournalisme ont successivement traité de Gaza (Kai Wiedenhöfer), du Pachtounistan (Massimo Berruti), du Zimbabwe (Robin Hammond), de la Tchétchénie (Davide Monteleone), de l'Iran (Newsha Tavakolian), de la Guyane (Christophe Gin), de la Libye (Narciso Contreras), du Népal (Lizzie Sadin), de l'Arctique (Kadir van Lohuizen et Yuri Kozyrev) de l'Amazonie (Tommaso Protti), de la République démocratique du Congo (Finbarr O'Reilly et les photographes du projet collectif « Congo in Conversation ») du Venezuela (Fabiola Ferrero) et du Ghana (Anas Aremeyaw Anas, Muntaka Chasant et Bénédicte Kurzen). La 14ème édition du Prix Carmignac du photojournalisme est consacrée à la condition des femmes, des filles et minorités LGBTQIA+ en Afghanistan, les lauréates seront annoncées au festival Visa pour l'Image le 5 septembre 2024.

Plus d'informations sur notre site internet : <https://www.fondationcarmignac.com/fr/prix-du-photojournalisme/>



Green Cross France et Territoires,

19 rue de Miromesnil, 75 008 Paris
143 rue d'Endoume, 13 007 Marseille

contact@gcft.fr – <http://www.gcft.fr>